

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00054
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

| | | | |
|---------------------|--|------------|-----------|
| Politique | - | Dossier n° | CM-000408 |
| Commission | Politique de la ville - Développement durable - Insertion et emploi | | |
| Direction en charge | Foncier | | |
| Objet | Forêt communale - Rochetaillée - Acquisition de parcelles boisées appartenant à Madame Liliane THOMAS - Approbation. | | |

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

Depuis le XIXe siècle, la Ville de Saint-Etienne mène une politique de gestion et d'exploitation forestière dans les périmètres de protection autour du point de prélèvement afin notamment d'assurer la protection de la ressource en eau sur la vallée du Furan.

Ainsi, elle a acquis, au fil des années et des opportunités, sur le massif du Grand Bois, 750 ha de forêt.

Aujourd'hui, cette politique perdure et se traduit par un patrimoine forestier important et un maintien d'une bonne qualité de l'eau.

Dans le cadre de cette politique, il est proposé d'acquérir les parcelles forestières situées dans le périmètre de protection rapprochée du Furan.

A cette fin, la Ville sollicite l'expertise de l'Office National des Forêts (ONF) pour conduire les négociations sur ces parcelles et mettre en œuvre pour le compte de la Ville une politique de gestion et d'exploitation forestière respectueuse de la ressource en eau et de l'équilibre de la forêt communale (certification PEFC pour promouvoir la gestion durable de la forêt).

De plus, la gestion forestière permet à la Ville, chaque année, de collecter des recettes à hauteur de 245 000 €.

■ Motivation et opportunité

Madame Liliane THOMAS est propriétaire de parcelles forestières situées dans le périmètre de protection rapprochée des eaux du Furan sur la commune de Rochetaillée.

Madame Liliane THOMAS souhaite vendre ces parcelles boisées.

La réglementation n'impose pas que la collectivité acquiert les parcelles situées dans le périmètre de protection autour du point de prélèvement. Une autre personne publique ou privée peut en être propriétaire à condition de respecter la déclaration d'utilité publique interdisant ou réglementant toutes sortes d'installations, travaux, activités, dépôts, ouvrages, aménagements ou occupation des sols de nature à nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux.

L'acquisition de ces parcelles contribuera toutefois à compléter la maîtrise foncière dans ce périmètre et le patrimoine forestier de la Ville pour y conduire une gestion forestière adaptée aux enjeux de la protection de la ressource en eau.

Une fois acquise, ces parcelles seront soumises à l'application du régime forestier pour permettre à l'ONF de gérer durablement cette forêt.

■ Contenu

Un accord est intervenu avec Madame Liliane THOMAS concernant l'acquisition par la Ville de Saint-Étienne des parcelles ci-après désignées, moyennant une somme de 1 800 € toutes indemnités comprises:

| Commune | section | n°Parcelle | Lieu-dit | Surface |
|--------------|---------|------------|--------------------|-------------------|
| ROCHETAILLÉE | 190 A | 1011 | aux cotes barbarie | 63a40ca |
| ROCHETAILLÉE | 190 A | 1012 | aux cotes barbarie | 49a40ca |
| ROCHETAILLÉE | 190 A | 1014 | Aux cotes barbarie | 23a70ca |
| TOTAL | | | | 1Ha36a50ca |

Le prix d'acquisition est inférieur au seuil de consultation de France Domaine (pôle d'évaluation domaniale de la direction des finances publiques).

La signature de l'acte devra intervenir avant le 30 juin 2021.

Conformément à l'article L111-1 du Code Forestier, la Ville de Saint-Étienne demande à bénéficier du Régime Forestier sur la parcelle dès la signature de l'acte notarié.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne.

■ Point financier

TABLEAU DE FINANCEMENT

| Origine des fonds TTC (1) | Investissement | | Fonctionnement | |
|--|--|--|----------------|--|
| | Coût | Subventions ou autres recettes à percevoir | Coût | Participations ou Dotations à percevoir |
| Ville (dont recettes de fonctionnement) | 2 800 € dont 1 000 € de frais de notaire | | | |
| Département | | | | |
| Région | | | | |
| État | | | | |
| Europe | | | | |
| SEM | | | | |
| Autre | | | | |
| Total des coûts et montants perçus par la Ville | 2 800,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Charge nette Ville | 2 800,00 € | 0,00 € | | 0,00 € |

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver l'acquisition des parcelles sus mentionnées suivant les conditions définies dans la promesse de vente dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires, notamment l'acte notarié à intervenir en l'étude de Maître Martinon notaire à Saint-Etienne,
- demander à soumettre les parcelles sus mentionnées au régime forestier dès la signature de l'acte notarié, et en confier la gestion à l'Office National des Forêts,
- d'imputer les dépenses :

| Imputation budgétaire | Investissement | | | | Fonctionnement | | |
|--------------------------|----------------|-------------|------------|--------------|----------------|-------------|------------|
| | Exercice(s) | Chapitre(s) | Article(s) | N° Opération | Exercice(s) | Chapitre(s) | Article(s) |
| Dépenses | 2021 | 21 | 2117 | 2001-C-7218 | | | |
| Recettes | | | | | | | |

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIERI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT ,

M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU